

- OBJECTIFS

- Gérer la mise en œuvre du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Être en capacité de mettre en œuvre des préconisations techniques d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

- FORMATEURS

Brigitte Grasset

Technicien Territorial Chef
Responsable de la Cellule Patrimoine Voirie du service Maîtrise d'Ouvrage Travaux sur infrastructures de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Anciennement responsable de la Cellule Entretien du Patrimoine Voirie et Ouvrage d'Art (OA) du Grand Toulouse.

Florent Orsoni

Directeur de Tuttimobi
En charge en France de la mise en œuvre de la conception universelle (accessibilité pour tous) au sein de l'organisation internationale Design For All
Enseignant accessibilité à l'École Nationale des Ponts et Chaussées
Travaille avec les Ministères français sur le sujet.

- PUBLIC

Chargés d'opérations ou de travaux, ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre, BET, architectes, urbanistes, paysagistes et collaborateurs, élus, chef de service (services techniques, patrimoine, aménagement...)...

- DUREE

2 jours
de 8h30 à 17h00

- DATES & LIEUX DE FORMATION

Lieu au choix à préciser lors de l'inscription

A Saint-Denis

(siège du CAUE) :
lundi 23 et mardi 24 mai 2011

A Saint-Pierre

(capitainerie du port) :
mercredi 25 et jeudi 26 mai 2011

- COUT DE LA FORMATION

300 € par participant

(le prix comprend la formation ainsi que les 2 déjeuners)

- RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Tél : 0262 21 60 86
courrier@caue974.com
12 rue Monseigneur de Beaumont
97400 Saint-Denis

Des solutions concrètes pour une voirie et des espaces publics accessibles



JOUR 1 (lundi 23 mai à Saint-Denis ou mercredi 25 mai à Saint-Pierre)

Actualité de la réglementation

Quelle est l'actualité de la réglementation et quels sont les principaux problèmes rencontrés ?

- Champ d'application de la réglementation
- Enseignement de la jurisprudence
- Réglementation et évolutions à prévoir (normes ISO)
- Les dérogations
- Points flous et vides juridiques

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics... et après ?

Comment utiliser l'outil Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces Publics ou le label Destination pour tous ? Que nous enseignent les retours d'expériences ?

- Comment programmer et prioriser les actions ?
- Comment et avec qui opérer la concertation ? Quelles en sont ses limites ?
- Les blocages et pièges à éviter
- Les limites du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics
- La coordination avec le plan de déplacement

Mettre en œuvre les préconisations

Comment se mettent en œuvre les préconisations ? Quelles sont les solutions techniques ? Retour d'expériences coûts et limites

- La connexion voirie - établissement recevant du public
- Le guidage et l'orientation de tous, et des déficients visuels en particulier dans les zones 30, les zones de rencontre et les pistes cyclables
- La traversée en sécurité
- Le stationnement accessible
- Le stationnement illicite
- Les pentes et les dévers

JOUR 2 (mardi 24 mai à Saint-Denis ou jeudi 26 mai à Saint-Pierre)

Etude de terrain

Sur un terrain (voirie et espace public) connu pour ses difficultés d'accessibilité (configuration de relief difficile), les stagiaires doivent travailler sur des scénarii d'accessibilité réalistes pour répondre aux problématiques d'accessibilité pour tous.

- Étude de terrain
- Préparation d'une synthèse

Retour de terrain, correction

- Exposé des solutions par groupe
- Correction, discussion
- Constitution d'une grille d'auto-analyse de l'accessibilité